



## Municipalité rurale de Montcalm

### Procès-verbal

#### Réunion ordinaire du conseil d'avril - le 18 juillet 2023 à 8 h

Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 18 juillet 2023 à 8 h.

présents :	préfet	Paul Gilmore
	conseiller	Émile Rémillard
		Louis Duval
		Jean Barnabé
		Harold Janzen
		Paul Sabourin
	directrice générale	Jolene Bird
	directrice générale adjointe par intérim	Mélanie Collette

*Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.*

#### 1 Ouverture de la réunion

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 7 h 55.

#### 2 Adoption de l'ordre du jour

**N° de résolution :** 23 133

**Proposée par :** Émile Rémillard

**Appuyée par :** Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 18 juillet 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

**ADOPTÉE**

#### 3 Adoption du procès-verbal

**N° de résolution :** 23 134

**Proposée par :** Louis Duval

**Appuyée par :** Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 21 juin 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

**ADOPTÉE**

#### 4 Finances - liste des comptes à approuver

**N° de résolution :** 23 135

**Proposée par :** Louis Duval

**Appuyée par :** Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU que le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :

du chèque n° 20230785 au chèque n° 20230931

Total : 813 322,49 \$

**ADOPTÉE**

**4.1 États financiers**

**N° de résolution :** 23 136

**Proposée par :** Jean Barnabé

**Appuyée par :** Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les états financiers du 30 juin 2023 tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**4.2 Rapport sur les réserves**

**4.3 Rapport sur les heures supplémentaires**

**4.4 Rapport sur les permis de construction**

**5 Drogations, usages conditionnels et autres audiences**

**6 Délégations**

**7 Projets de règlements**

**8 Rapport sur les comités**

**8.1 Rapport du directeur des travaux publics**

**N° de résolution :** 23 137

**Proposée par :** Paul Sabourin

**Appuyée par :** Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics du 18 juillet 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**8.2 Projet d'atténuation des effets du chemin St Mary's**

**8.3 Comité de l'OMU**

Rien à signaler.

**8.4 Comité du D. u. I.**

Le conseiller Paul Sabourin a présenté une brève mise à jour verbale.

**8.5 Pembina Valley Water Co-op**

Le préfet Paul Gilmore a présenté une brève mise à jour.

**8.6 Rapport du comité de l'AMBM**

Rien à signaler.

**8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome**

Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.

**8.8 District du bassin versant de la vallée de la Pembina**

Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.

**8.9 District du bassin hydrographique Seine-Rat-Roseau**

Le conseiller Harold Janzen et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.

**8.10 Caucus RPGS 75**

La directrice générale Jolene Bird a présenté une brève mise à jour.

**9 Rapports des groupes subordonnés**

**9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean**

Le conseiller Paul Sabourin a présenté une brève mise à jour verbale.

**9.2 Letellier Athletics Association**

Le conseiller Jean Barnabé a présenté une brève mise à jour.

**9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph**

Rien à signaler.

**9.4 Musée Saint-Joseph Museum**

Le conseiller Émile Rémillard fait une brève mise à jour.

**9.5 Bibliothèque Montcalm Library**

Rien à signaler.

**9.6 Paradis**

Le conseiller Paul Sabourin a présenté une brève mise à jour verbale.

**9.7 District des mauvaises herbes Valley**

Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.

**10 Correspondance**

**10.1 Correspondance - action requise**

**10.1.1 Discussion sur la taxe professionnelle - reportée de la réunion de juin**

**10.1.2 Site d'inondation n° 23 de 2019 - attribution de l'appel d'offres**

**N° de résolution :** 23 138

**Proposée par :** Jean Barnabé

**Appuyée par :** Paul Sabourin

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a subi des dommages importants au site 23 à la suite de l'inondation printanière de 2019 et que l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a déterminé que le site est admissible au Programme d'aide financière aux sinistrés;

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a embauché The Works Management Group à titre de gestionnaire du programme de remise en état en cas de catastrophe pour assurer l'ingénierie et la supervision de la remise en état du site 23;

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour la remise en état s'est terminé le 7 juillet 2023 et que quatre offres ont été reçues et examinées par The Works Management Group;

IL EST DONC RÉSOLU que les travaux de remise en état du site 23 soient attribués conformément à la recommandation de The Works Managements Group à H. Baudry Construction (1980) Ltd. pour la somme de 1 055 599,00 \$, TPS en sus, sous réserve de l'approbation finale des Mesures d'urgence du Manitoba;

IL EST AUSSI RÉSOLU que les coûts de remise en état soient inclus dans la demande d'aide financière en cas de catastrophe soumise au programme de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba pour remboursement.

**ADOPTÉE**

**10.1.3 Lotissement 4151-23-8294 - mise en valeur Saint-Jean**

**N° de résolution :** 23 139

**Proposée par :** Paul Sabourin

**Appuyée par :** Harold Janzen

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm a déposé une demande de lotissement pour créer un lotissement résidentiel de 46 lots à l'intérieur du District urbain local de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QU'une audience publique pour le lotissement a été annoncée et tenue le mardi 4 juillet 2023, conformément au paragraphe 125(2) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*;

ATTENDU QU'aucune objection n'a été soumise au conseil lors de l'audience publique relative à la demande de lotissement;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité rurale de Montcalm approuve la demande de lotissement numéro 4151-23-8294 pour la Municipalité rurale de Montcalm afin de lotir le numéro de rôle 144400.000, une partie des lots de rivière 233, 235 et 237, paroisse de Sainte-Agathe, soit le lot 2, bloc 2, plan 12645 BTFW, et le lot 11, bloc 2, plan 9806 BTFW, et la parcelle B, plan 12334 BTFW, afin de créer un lotissement résidentiel de 46 lots;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'approbation du lotissement soit soumise aux conditions suivantes :

1. Que les lots proposés « 1-46 » (lots 1-22, bloc 1 et lots 1-24, bloc 2 tels que désignés sur la carte SAM) soient rezonés de la zone « AR » agricole restreinte à la zone « RG » résidentielle générale;
2. Que le « lot 47 » proposé (lot 25, bloc 2) soit rezoné de la zone « AR » agricole restreinte à la zone « MG » industrielle générale;
3. Que des ordres de dérogation soient obtenus si nécessaire pour assurer la conformité avec le Règlement sur le zonage (largeur du site, lots 17-21, bloc 2);
4. Qu'un ou des ordres d'usage conditionnel soient obtenus si nécessaire pour assurer la conformité avec le Règlement sur le zonage;
5. Que les 7,4 acres de terrain proposés pour la réserve publique, les allées et les promenades soient rezonés de la zone « AR » agriculture restreinte à la zone « PR » parcs et loisirs.

**ADOPTÉE**

**10.1.4 Lotissement 4151-23-8308 - Cadieux Farms Ltd.**

**N° de résolution :** 23 140

**Proposée par :** Harold Janzen

**Appuyée par :** Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve la demande de lotissement n° 4151-23-8308 de Cadieux Farms Ltd. pour lotir 18,55 acres des lots de rivière 131 et 132 afin de permettre la construction d'une nouvelle station de pompage et d'une voie d'accès par la Pembina Valley Water Coop

**ADOPTÉE**

**10.1.5 Canaux de drainage prioritaires et plan d'entretien**

**N° de résolution :** 23 141

**Proposée par :** Jean Barnabé

**Appuyée par :** Louis Duval

ATTENDU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm a reçu une demande d'une délégation de propriétaires fonciers pour déterminer quels sont les canaux de drainage prioritaires dans la municipalité et pour élaborer un plan d'entretien pour les canaux de drainage prioritaires;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm demande au service des travaux publics de dresser une liste des canaux de drainage prioritaires dans la municipalité;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm demande au service des travaux publics de faire des recherches et d'élaborer un plan d'entretien pour les canaux de drainage prioritaires dans la municipalité.

**ADOPTÉE**

**10.1.6 Ed Crossing Ltd. - demande de prolongation**

**N° de résolution :** 23 142

**Proposée par :** Paul Sabourin

**Appuyée par :** Louis Duval

ATTENDU QUE le délai imparti à Ed Crossing Ltd. pour se conformer à l'ordre de réparation a été prolongé jusqu'au 7 août 2023 à la suite de l'appel de l'ordonnance initiale;

ATTENDU QUE le propriétaire d'Ed Crossing Ltd. a demandé une nouvelle prolongation du délai de mise en conformité;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve la demande et prolonge le délai pour se conformer à l'ordre de réparation jusqu'au 5 novembre 2023.

**ADOPTÉE**

